



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2023-90055

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **6 novembre 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2023-90055**.

Cette demande, déposée par la représentante de la propriétaire du lot 4 368 239, situé au 15, rue King, dans la zone H-6, vise l'agrandissement du bâtiment principal qui rendrait la marge de recul avant dérogatoire. La grille de spécifications de la zone H-6 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la marge de recul avant minimale pour un bâtiment principal dans la zone H-6 est de 10 mètres. L'élément dérogatoire est donc l'agrandissement projeté du bâtiment principal qui est situé à une distance de 3,42 mètres de la ligne avant du lot.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR D'OCTOBRE 2023

Greffière,
Mélanie Poirier